ANNEXE 8

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Occitanie

Service émetteur :	Unité prévention et promotion de la santé environnementale
Affaire suivie par :	Véronique PORTAS
Courriel :	ars-oc-dd66-sante-environnement@ars.sante.fr
Téléphone :	04 68 81 78 00
Réf. :	O:\DD66\SANTE-ENVIRONNEMENT\AIR EXTERIEUR\AMBROISIES\2026\Courriers échanges\Courriers référents EESH .docx
Date :	12/05/2026

Mesdames et Messieurs les Maires
Mesdames et Messieurs les Président des communautés de communes
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération
Des Pyrénées Orientales

Objet : Demande de désignation d'un référent santé-environnement

PJS :
- Notice aux collectivités territoriales sur les enjeux pour la santé humaine (EESH)
- Notice explicative à l'arrêté préfectoral Ambroisies
- Guide à destination des collectivités territoriales, portant sur la lutte contre les moustiques

Mesdames, Messieurs les Maires,
Mesdames, Messieurs les Présidents des Communautés de Communes,
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération,

Par le présent courrier, je souhaite faire un rappel sur la gestion territoriale des espèces à enjeux pour la santé humaine (EESH) : ambroisies, chenilles processionnaires ainsi que sur la lutte antivectorielle (LAV) et le moustique tigre.

L'article R.1338-8 du Code de la santé publique propose la désignation locale d'un référent (au niveau communal et/ou EPCI) pour les espèces à enjeux pour la santé humaine, à savoir les ambroisies et les chenilles processionnaires.

- Concernant l'ambroisie, cette plante exotique envahissante et très allergisante fait l'objet d'un arrêté préfectoral de lutte dans les Pyrénées-Orientales (Pyrenees-Orientales-2022.pdf). Afin de mieux vous l'approprier, nos services ont élaboré une fiche explicative jointe à ce courrier, que je vous invite à conserver.

- Concernant les chenilles processionnaires du pin et du chêne, un arrêté préfectoral visant à limiter l'exposition de la population dans le département des Pyrénées-Orientales est en cours d'élaboration.

.../...

Copies à : Préfecture des Pyrénées Orientales - Conseil départemental- Chambre d'agriculture- DDTM

Enfin, concernant la LAV et le moustique tigre, l'article R.1331-13 demande la désignation d'un référent technique chargé de veiller et de participer à la mise en œuvre des mesures pour lutter contre le risque sanitaire que constitue le développement des insectes vecteurs dans les zones urbanisées (tableau synthèse outils interactif[1]).

Etant donné les enjeux en termes de santé environnementale / santé publique pour les EESH et la LAV, il est proposé de regrouper les missions du référent « EESH » et « LAV / moustique tigre » **et de désigner un référent « santé environnement ».**

Les collectivités territoriales ont un rôle important à jouer afin de contribuer à la gestion de ces enjeux en désignant un référent sur leur territoire de compétence. Dans la mesure du possible, je vous invite à le désigner en lien avec la communauté de communes ou la communauté d'agglomération pour l'intercommunalité.

Le référent santé environnement peut être un agent communal, un élu et/ou un bénévole au service de la collectivité : son rôle est de sensibiliser la population, les propriétaires ou gestionnaires des terrains concernés à la mise en place de mesures de prévention et de lutte, et de participer au repérage des foyers.

- Concernant le moustique tigre, le Graine Occitanie, mais élégamment Label Bleu et les Petits débrouillards, associations d'éducation à l'environnement (EEDD) locales, peuvent vous informer et vous aider sur la lutte antivectorielle. Vous pouvez également vous référer au guide récemment publié à destination des collectivités territoriales, portant sur la lutte contre les moustiques ci-joint.
- Sur les sujets ambroisie et chenilles processionnaires, FREDON Occitanie est missionnée par l'ARS Occitanie pour vous appuyer dans cette démarche.

Ces opérateurs peuvent mettre en place des formations des référents locaux.

Pour tout question, je vous invite :
- à contacter pour les EESH : FREDON Occitanie eesh@fredon-occitanie.fr - /
- à consulter pour moustique tigre et la LAV : le site Agir-ESE Accueil | Agir ESE https://agir-ese.org/ https://agir-ese.org/?region=occitanie et le GRAINE Occitanie qui vous donnera les coordonnées des associations d'EEDD s'occupant du moustique tigre et de la LAV dans le département.

Je vous remercie d'indiquer à l'ARS DD66, le ou les référents qui seront désignés pour votre territoire via le lien ci-après : https://framaforms.org/referents-sante-environnement-1776782635

Pour les collectivités ayant déjà désigné un référent ambroisie, il sera nécessaire de faire évoluer ses missions. Je vous remercie de me rappeler ses coordonnées ou en cas de changement de mettre à jour les nouvelles coordonnées.

Mes services sont également à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous remercie de votre coopération et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Départemental de la Direction
Départementale des Pyrénées-Orientales

Franck NIVAUD

[1] https://www.occitanie.ars.sante.fr/media/77663/download?inline